

***** Assurez-vous de connaître le point de rassemblement de votre immeuble et que vos enfants et gardien(ne)s sont avisés**

Procédure d'évacuation en cas d'incendie



1. Vous entendez l'alarme de feu



2. Sortez immédiatement



3. Appelez le 911



4. Rendez-vous au Point de Rassemblement

 1015, 1025, 1035 de la Montagne : ➡ COLIBRI (1495 de Kingston)

 1455 de Kingston : ➡ COLIBRI (1495 de Kingston)

 1495 de Kingston : ➡ Bureau Coop #22 (1455 de Kingston)

Points importants

- 1) Quand vous évacuez, essayer de penser, si possible, à fermer toutes les portes et fenêtres.
- 2) Les casseroles laissées sans surveillance sur la cuisinière causent 25% des incendies annuellement. **Apportez une attention toute particulière à la friture.**
- 3) Attention les fumeurs, particulièrement lorsque vous êtes sur un fauteuil ou dans votre lit.
- 4) Toujours mettre les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
- 5) Vous êtes responsables de maintenir l'avertisseur de fumée en état de fonctionnement. **Ne les débranchez jamais.** Votre vie et celle des autres en dépendent. Chaque année, la coop verra à changer la pile de tous les avertisseurs.
- 6) Ne jamais entreposer des bouteilles de gaz de propane ou d'essence à l'intérieur des bâtiments de la coopérative.
- 7) Toujours maintenir libres d'objets les aires communes (corridors, escaliers, casiers, buanderies, entrées/sorties)
- 8) N'encombrez pas votre logement de manière à gêner l'accès aux sorties (entrées, balcons). Toujours garder vos balcons dégagés... débroyez la neige, l'hiver, peu importe l'étage sur lequel vous habitez).
- 9) Si vous tentez d'éteindre un feu, utilisez toujours un extincteur portatif. **Composez d'abord le 911.** L'utilisation d'un extincteur est pour le tout début d'un feu seulement.

À loisir, nous vous invitons, vous et les enfants à consulter une brochure de prévention offerte par le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sherbrooke; la brochure s'intitule « [Grace à la prévention... Aujourd'hui ce serait trop bête de ne pas être prêt!](#) »

Nous vous invitons également à prendre connaissance de ce que la Sécurité publique du Québec considère comme une trousse d'urgence 72 heures idéale en cas de sinistre

« [Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence](#) »

Rôles du comité sécurité incendie

- 1) Faire un exercice d'évacuation une fois l'an.
- 2) Assurer la formation des nouveaux membres; assurer la distribution des brochures publiées par le Service des incendies de la Ville de Sherbrooke.
- 3) Vérifier périodiquement la sécurité des lieux communs (par exemple: aires communes, sorties de secours, secteur des casiers, locaux de rangement).
- 4) S'assurer annuellement du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et la sécurité des logements et des casiers. Veiller à ce que les balcons soient toujours dégagés.
- 5) S'assurer périodiquement du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée, des avertisseurs de gaz et des avertisseurs de monoxyde de carbone dans ou à proximité des salles de chauffage et des locaux d'entreposage de la coop.
- 6) S'assurer de l'inspection annuelle du système d'alarme incendie.
- 7) S'assurer de l'inspection annuelle du système de gicleurs.
- 8) S'assurer de l'inspection annuelle des extincteurs.
- 9) S'assurer de l'inspection annuelle des systèmes de chauffage et des chauffe-eau.
- 10) S'assurer périodiquement du bon fonctionnement des portes coupe-feu.
- 11) S'assurer périodiquement du bon fonctionnement des lumières de sécurité dans les corridors ainsi que les affiches de sortie.
- 12) Garder à jour la liste des personnes qui ont besoin de secours adapté parrainé par la Ville de Sherbrooke. Les sensibiliser à l'importance de s'inscrire à ce service.
- 13) Garder à jour un cahier de procédure ainsi qu'une liste des règles de sécurité des lieux communs et des logements.
- 14) Prévoir des formations à l'utilisation des extincteurs